



Wallonie



Esneux

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demande est introduite par **Monsieur et Madame VAN EYLEN - HEUSER** demeurant Thier Bodart 6 à 4130 Esneux.

Le terrain concerné est situé **Thier Bodart, n°6** à 4130 Esneux et cadastré division 1, section C n°269L.

La demande vise les travaux suivants : **Extension de l'étage d'une maison d'habitation unifamiliale**

Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme (ensemble urbanistique n°4) pour les raisons suivantes :

- le volume principal est couvert par une toiture à un seul versant ;
- les débordements de la toiture sur les pignons sont supérieur à 10 cm ;
- la pente de toitures est inférieure à 25° ;
- le nombre de matériaux de parement pour la réalisation de l'ensemble des façades d'un même volume ;
- l'utilisation de panneaux en fibres ciment comme matériaux de parement ;

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9h à 12h et le jeudi de 17h à 19h, au **Domaine Brunsode** (Château Brunsode n°2 - 1^{er} étage), Service Urbanisme, 4130 ESNEUX uniquement sur rendez-vous pris au **04/380.93.38 ou 04/380.93.34 ou 04/380.93.44**.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Florine PARIZEL, téléphone : 04/380.93.35, mail : urbanisme@esneux.be, dont le bureau se trouve **Domaine Brunsode** (Château Brunsode n°2 - 1^{er} étage) à 4130 ESNEUX.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 08 janvier 2026 au 22 janvier 2026 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : place Jean d'Ardenne 1 à 4130 ESNEUX ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@esneux.be